



Communiqué de presse  
30 juin 2023

## Tension sur les prix alimentaires suite à la flambée des prix agricoles Un chemin difficile vers la baisse des prix en magasin

Nous rendons publique notre analyse des facteurs d'évolution des prix alimentaires depuis quelques années (de janvier 2018 à avril 2023) et notamment de leur hausse historique depuis deux ans.

Il apparaît dans notre analyse que l'indice général des prix agricoles a augmenté de 22,4 % **entre avril 2021 et avril 2023, en son sein, seules les céréales et les grandes cultures ont baissé. Ces prix de gros n'ont pas baissé** si on considère les indices Insee d'avril qui sont les seules données significatives en la matière.

L'ensemble des cotations agricoles des animaux d'élevage (+40,5% entre avril 2021 et avril 2023), des œufs (+158,1% entre avril 2021 et avril 2023) et dans une moindre mesure du lait (+29,5% entre avril 2021 et avril 2023), des fruits et des légumes, se situent ainsi toujours à des sommets historiques. Sans présumer de leur évolution ces prochains mois, car cela est impossible, nous ne pouvons qu'accueillir avec scepticisme l'idée que répercuter les baisses des prix de gros agricoles réduira les prix de gros en magasin puisque cette baisse n'existe pas encore de façon tangible.

Si ces prix agricoles persistaient à ne pas baisser ces prochains mois, nous entrerions dans un territoire inconnu et problématique. **Il sera alors nécessaire et urgent que les pouvoirs publics et les parties prenantes (coopératives agricoles/producteurs agricoles, industriels de l'agroalimentaire, grandes surfaces) se saisissent de la question du fonctionnement de ces marges en amont ainsi que de la structuration des filières agricoles.** Il faut ainsi souligner que les récents engagements de baisse de prix concernent surtout les pâtes, les huiles, les aliments pour animaux, c'est-à-dire les produits en lien avec les céréales et les grandes cultures dont les cotations agricoles ont beaucoup baissé sur les marchés. Actuellement, ce schéma serait compliqué à reproduire sur la majorité des produits alimentaires car ils sont liés à des prix agricoles trop élevés.

Notre association rappelle que les renégociations de prix à l'aval de la filière n'ont lieu qu'une ou deux fois par an. Assez peu de produits paraissent pouvoir faire l'objet de telles négociations en juin. Nous demandons que le gouvernement soit transparent sur l'étendue des renégociations de juin (en précisant le nombre de références concernées) et qu'il s'engage à permettre une revoyure plus étendue à la rentrée.

Enfin, nous constatons que les marges brutes industrielles, après avoir beaucoup baissé courant 2022, sont revenues à leur niveau structurel, et plutôt dans la tranche haute. Nous appelons fermement les industriels à minima à ne pas continuer de faire croître ces marges. Il nous semble aussi que, dans un effort envers un pouvoir d'achat en berne, nombre de ces groupes peuvent comprimer ces marges.